LE DÉMOCRATE à la retraite

Association démocratique des retraités

Volume 2, numéro 2 || Mars 2008

SOMMAIRE

Éditorial
Aline Couillard

À la Sûreté du Québec, on pense aussi à l'avenir
Gaétan Morneau

Évaluation actuarielle 2005
Rodrigue Dubé

Chronique de l'action politique
Louise Racine

Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne de 70 ans ou plus
Rosaire Quévillon

Nouvelles de nos secteurs
Gilbert Clément
Louise Racine
Gaétan Langlois
Guy Desruisseaux

Comité sur l'indexation
Travailler avec des données réelles!
Gilles Presseault

MOT DU PRÉSIDENT

Membres de l'ADR et sympathisants, l'année 2008 doit être l'année de l'indexation! Il ne faut pas laisser aux autres le soin de définir nos objectifs. La pleine indexation demeure votre volonté exprimée sans équivoque par le conseil d'administration de l'ADR.

L'Assemblée nationale a formé un comité dont le mandat est de définir les coûts des différentes hypothèses d'indexation, dont la pleine indexation, la rétroactivité et le statu quo.

L'association qui défend la pleine indexation, l'ADR, n'a pas été retenue, contrairement à celles qui se satisfont de la demi-indexation, l'AREQ et l'AQRP. Pour que les résultats de ces travaux soient crédibles, il nous semble que toutes les options auraient dû être représentées.

Le choix du gouvernement nous oblige à redoubler d'ardeur et à nous organiser pour la suite des choses. Notre cause ne s'arrêtera pas avec le dépôt du rapport du comité de l'Assemblée nationale.

Les retraités des secteurs public et parapublic qui revendiquent la pleine indexation doivent afficher publiquement leur opinion, car :

- *leur point de vue est celui de la très large majorité de ces retraités;*
- *ce point de vue est soutenu par l'étude empirique conduite par l'ADR;*
- *ce n'est que justice face au travail accompli pendant toutes ces années;*
- *ce n'est que le retour sur leur investissement.*

À l'ADR, nous menons une étude empirique sur les avoirs dont les retraités disposent dans leur fonds de retraite. Nous pouvons affirmer sans hésitation que la pleine indexation est non seulement souhaitable et équitable, mais est réaliste et réalisable.

Les membres de l'ADR et leurs sympathisants doivent continuer à s'organiser pour la défense de leurs revendications. Cette défense doit passer par le recrutement de nouveaux membres à l'ADR afin d'augmenter son rapport de force.

Vous qui recevez ce journal, « Le Démocrate à la retraite », vous êtes invité à renouveler votre adhésion (si ce n'est déjà fait), à recruter au moins deux nouveaux membres pour l'ADR et à signer le « MANIFESTE POLITIQUE pour la lutte contre l'appauvrissement des retraités » (voir le texte sur le site de l'ADR : www.adr-quebec.org). Voilà trois façons tangibles de faire avancer la cause.

Rodrigue Dubé, président

ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES RETRAITÉS (ADR)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : **Rodrigue DUBÉ**
1re vice-présidente : **Aline COUILLARD**
2e vice-président : **Rosaire QUÉVILLON**
Secrétaire : **Louison ROSS**
Trésorier : **Michel GILBERT**
1er conseiller : **Gaétan MORNEAU**
2e conseiller : **Régis ÉCHELARD**
3e conseillère : **Louise RACINE**
4e conseiller : **Rémi BEAULIEU**

CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLARGI

Adrien BOUCHER
Roger BOURDAGES
Ronald CARRÉ
Marie-Thérèse ÉCHELARD
Michel GAREAU
Robert LAPIERRE
Gilles PRESSEAULT
René ST-GERMAIN
Claudette VIAU

ÉDITORIAL *par Aline Couillard, vice-présidente*

REPRÉSENTATION, MOT PLEIN DE SENS

Représenter, c'est « *Tenir la place de quelqu'un, agir en son nom* » dit le Petit Robert, dictionnaire de la langue française, et « *Agir au nom de quelqu'un en vertu du mandat que l'on a reçu* » selon le dictionnaire Antidote de Druide. Un représentant est un délégué, une personne qui a pour mission de représenter les intérêts d'une personne, d'un groupe.

C'est pourquoi il doit être porteur de la volonté commune. Il doit s'assurer que ses gestes émanent des désirs de la grande majorité, tenir compte des décisions exprimées par le groupe. Il lui incombe, de ce fait, de vérifier de façon constante, durant son mandat, si ses actes reçoivent l'assentiment de la grande majorité de ses commettants.

Appliquons ces notions à la revendication de la pleine indexation des rentes de retraite. Il va de soi que la quasi-totalité des retraités demande la pleine indexation, la considérant comme un principe non négociable. Il y va de leur intérêt pour préserver leur autonomie financière. C'est l'opinion commune. Le représentant qui va à l'encontre de ce désir collectif peut-il se dire représentatif? Non, bien sûr.

Qui est le mieux placé pour exprimer ses intérêts que le retraité lui-même? Qui peut prétendre être meilleur juge que le retraité et décider ce qui doit être demandé en son nom? Toute personne investie du pouvoir de représentation doit ajuster ses propos aux demandes des membres de la base. Quels retraités ont déjà donné, en toute connaissance de cause, le mandat à leurs représentants de demander la demi-indexation de leurs rentes de retraite?

L'année 2008, c'est l'année de l'indexation! Pourquoi cautionner les iniquités engendrées par des formules d'indexation partielle? Pourquoi ne pas rendre aux retraités la totalité de ce qui leur est dû? Seule la pleine indexation des rentes de retraite peut être équitable.

Que tous les représentants des retraités se sentent interpellés et fassent leurs devoirs en conséquence!

À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, ON PENSE AUSSI À L'AVENIR

par Gaétan Morneau, conseiller

La pleine indexation

Jusqu'à tout récemment, le front commun de négociation des employés des secteurs public et parapublic négociait, entre autres, les modalités applicables aux différents fonds de retraite. Les accords négociés étaient ensuite appliqués aux employés et aux retraités de l'état québécois.

Au fil des ans, les membres de la Sûreté du Québec se sont écartés des modalités négociées par le front commun d'une part et du gouvernement employeur d'autre part.

C'est ainsi qu'ils ont obtenu la pleine indexation pour toutes les années travaillées et cotisées jusqu'au 1er janvier 1992 au lieu du 1er juillet 1982 comme c'est le cas pour l'ensemble de la fonction publique et parapublique québécoise. Dix ans de plus de pleine indexation, ce n'est pas négligeable!

De meilleures conditions pour les cotisants

Lors de la dernière négociation, ils ont obtenu que les 2/3 de leur cotisation au fonds de retraite soient assumés par l'employeur (le gouvernement) alors que l'employé (le policier) en paie le 1/3. Rappelons que pour la très grande majorité des régimes, la cotisation est désormais assumée 50 %/50 % employeur et employé.

La gestion des cotisations du régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec comporte une facette importante : pour la première fois dans l'histoire des fonds de retraite gérés par la CARRA, les cotisations patronales au régime de retraite (RRMSQ[2]) seront versées et capitalisées dans un fonds distinct au même titre que la part des employés[3]. Dans tous les autres fonds, la part du gouvernement fait partie du fonds consolidé de la province. Une écriture comptable indique ses obligations envers ces autres fonds.

Que font les autres syndicats?

Les avantages ainsi obtenus par les membres actifs de la Sûreté du Québec et les bénéfices accrus pour les retraités devraient servir d'exemple aux syndicats du front commun lors des prochaines négociations. Une telle négociation améliorerait non seulement les conditions des employés actifs, mais aussi celles des retraités. Jusqu'à maintenant, l'objet de négociation s'est limité à une demande de demi-indexation (ou IPC-3%), à compter de l'an 2000.

L'on constate que les employés actifs de la Sûreté du Québec ont le souci dans leurs revendications d'accorder un meilleur bien-être aux retraités. Cela ne devrait-il pas être un exemple à suivre de la part de la partie syndicale lors des prochaines négociations?

Communiqué retraite de la CARRA – décembre 2007 volume 31, numéro 6

[2] RRMSQ : Régime de retraite de membres de la Sûreté du Québec

[3] Rapport annuel de la CARRA, 31 décembre 2006

ÉVALUATION ACTUARIELLE 2005 publiée en novembre 2007 *par Rodrigue Dubé, président*

Mise en contexte

Chaque année, la CARRA publie un rapport annuel. Tous les trois ans, elle publie une évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle pour le RREGOP, dite l'évaluation actuarielle 2005, publiée en novembre 2007 nous laisse perplexes.

Des données objectives

Le rapport annuel 2006 de la CARRA, publié en avril 2007, nous révélait un surplus comptable de 15,1 milliards de dollars pour les deux régimes de retraite combinés, le RREGOP et le RRPE. De ces 15,1 milliards, environ 12 milliards de dollars appartenaient au RREGOP.

Des surplus qui fondent

Lorsque nous avons pris connaissance de l'évaluation actuarielle pour le RREGOP, nous avons été estomaqués de voir ce surplus réduit de près de la moitié. Une lecture serrée de cette évaluation nous a révélé l'existence d'un surplus de 6 milliards de dollars accompagné d'une recommandation de hausser la cotisation des cotisants, de 7,06 % à 8,19 %.

Pour arriver à réduire un surplus comptable de 12 milliards à 6 milliards, la technique des actuaires a été d'abaisser à 7 % les prévisions de rendement sur le capital, **cela malgré les données historiques de la CARRA qui affichent un rendement moyen de 11,37 %** au cours des 32 dernières années! De plus, les actuaires ont créé une réserve correspondant à 10 % des avoirs des cotisants, soit quelque 4 milliards de dollars. L'ADR n'a aucune objection au fait qu'une réserve soit constituée pour faire face à des contingences futures. Notre point de vue porte sur un tout autre aspect de la question.

RREGOP

Ces données sont tirées des évaluations actuarielles :

1996, p. 39 1999, p. 31
2002, p. 33 2005, p. 49

Des évaluations actuarielles qui suscitent beaucoup de questions

Est-ce que la dernière évaluation est aussi crédible que celles de 1996, 1997 et 2002? Faisons un peu d'histoire.

1. En 1996, les actuaires de la CARRA recommandaient, lors de leur évaluation actuarielle, de faire passer la cotisation de 7,68 % à 3,74 %. Les parties contractantes ont résisté et la cotisation est demeurée au même niveau.
2. En 1997, après que la cotisation fut portée à 7,95 %, le gouvernement, avec l'accord des syndicats, procède à une ponction de 800 millions $ pour payer une part du coût des départs massifs à la retraite.
3. Lors de l'évaluation de 1999, publiée en novembre 2001, les actuaires recommandaient de baisser la cotisation à 4,69 %. La cotisation reste à 7,95 %.
4. Lors de l'évaluation de 2002, publiée en octobre 2004, nouvelle recommandation de baisser la cotisation malgré :
   - les rendements négatifs (-8,70 % et -8,5 %) sur les avoirs en 2001 et 2002,
   - les coûts qu'engendre la demi-indexation pour les années cotisées à compter de l'an 2000.

   Il y avait un gouffre à combler, les actuaires le savaient, pourquoi ont-ils recommandé, malgré tout, de baisser la cotisation à 2,19 %?
5. En 2007, les actuaires savaient que les rendements obtenus par la CARRA en 2004, 2005 et 2006 avaient été le double des prévisions de rendement. Ils connaissaient aussi l'existence d'un surplus comptable de près de 12 milliards de dollars au RREGOP et, malgré tout, ils recommandaient de faire passer la cotisation de 7,06 % à 8,19 %. Où est la logique?

Gestion efficace de la CARRA

Tout n'est pas noir à la CARRA, car les placements à la CDP (Caisse de dépôt et placement) ont obtenu, de 1975 à 2006, un rendement moyen sur les placements des avoirs du RREGOP de 11,37 %. Ces résultats sont équivalents à ceux de l'association des *Teachers* en Ontario, souvent citée comme une référence sûre. Bravo!

Pour gérer nos fonds, frais de placements et frais de gestion, il n'en coûte en moyenne que 0,35 %. Bravo encore!

Quant aux prévisions des actuaires, nous vous laissons le choix de la note à accorder.

Il est toutefois inquiétant de songer que les décisions relatives à la formule d'indexation qui sera appliquée reposeront sur des recommandations formulées par les mêmes actuaires…

Assurances auto et habitation *SSQ*

Un simple coup de fil peut vous faire épargner beaucoup. Nouvelles protections en assurances auto et habitation, en 2008. **Appelez la SSQ en mentionnant votre numéro de membre de l'ADR** et demandez une cotation pour vos assurances personnelles. Vous serez en mesure de constater que **les avantages offerts compensent amplement le coût de votre adhésion à l'ADR.**

Chronique de L'ACTION POLITIQUE *par Louise Racine, conseillère*

L'action politique au Conseil d'administration de l'ADR est toujours très palpitante. Immédiatement après les élections provinciales, plusieurs députés ont été sensibilisés au dossier de la pleine indexation et des appuis intéressants se sont concrétisés.

Une députée de l'ADQ s'implique

En septembre, une délégation de l'ADR rencontrait à Montréal le chef de l'Action démocratique du Québec, M. Mario Dumont. Il nous avait alors demandé de sensibiliser tous les députés de l'ADQ au dossier de la pleine indexation.

C'est ainsi que Mme Lucille Méthé, députée de Saint-Jean, a reçu la visite de M. Rosaire Quévillon. En femme d'action, elle n'a pas tardé à déposer au Conseil général de l'ADQ trois propositions traitant de la représentation des retraités, de la pleine indexation des rentes de retraite et de la déclaration de revenus simplifiée. Des propositions bien reçues, même si l'ADQ avait déjà à son programme une résolution sur le maintien du pouvoir d'achat des retraités. En effet, lors du VIe congrès de l'ADQ, tenu à Trois-Rivières les 17 et 18 novembre 2006, Mme Luce Leroux, présidente de la Commission des aînés a piloté et fait voter la résolution suivante : *« Il est proposé qu'un gouvernement de l'Action démocratique du Québec s'engage à mettre sur pied des politiques visant à préserver l'autonomie des personnes âgées et à maintenir le pouvoir d'achat des retraités. »*

Rencontre avec le caucus des députés de la Montérégie du Parti québécois

Le 28 août 2007, à Saint-Hyacinthe, les députés du Parti québécois de la Montérégie réunis en caucus, Mme Marie Malavoy et MM. Camil Bouchard, Pierre Curzi et Sylvain Simard, ont échangé avec la délégation du Conseil d'administration de l'ADR sur le dossier de l'indexation des rentes de retraite.

Consultation publique sur les conditions de vie des aînés

Rosaire Quévillon de l'ADR

À Brossard, le 17 septembre dernier, monsieur Quévillon, accompagné de représentants de l'ADR, a présenté et a déposé un mémoire défendant la pleine indexation des rentes de retraite devant les membres de la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés présidée par Mme Marguerite Blais, ministre de la Famille et des Aînés. Lors de cette journée, il fut beaucoup question d'indexation et madame Blais a souligné que ce sujet revenait à chacune des séances de la consultation publique.

Rencontre avec un membre du cabinet du premier ministre

L'ADR a obtenu une rencontre avec le conseiller politique de M. Jean Charest, Olivier Marcil. Le 19 octobre, une délégation du Conseil d'administration de l'ADR a présenté à monsieur Marcil un diaporama si convaincant qu'il s'est engagé à appuyer et à transmettre nos

demandes au Secrétariat du Conseil du trésor et à les acheminer au premier ministre.

Rencontres avec les députés

Dans plusieurs régions du Québec, des membres de l'ADR ont rencontré leurs députés et ont reçu un accueil chaleureux. Ainsi, le message de pleine indexation s'est répandu dans les régions du Québec. Merci à tous ceux et celles qui ont participé à cette activité de sensibilisation.

Rencontre avec monsieur Gautrin, député de Verdun

Le 26 octobre, les représentants de l'ADR ont été accueillis avec cordialité par le député de Verdun, Henri-François Gautrin. M. Gautrin est le père de la loi 195 (loi modifiant les régimes complémentaires de retraite) et une sommité en matière de régimes de retraite. M. Gautrin a fait l'analyse du dossier de l'indexation à partir du principe de base : la pleine indexation.

Un merci sincère monsieur Gautrin pour votre accueil chaleureux, votre soutien et vos encouragements.

Gaétan Morneau, Louise Racine, Henri-François Gautrin, député de Verdun, Aline Couillard et Rodrigue Dubé

Des invitations fort appréciées

Le 18 novembre, Rodrigue Dubé et moi-même (Louise Racine) avons été invités à un déjeuner présidé par M. Jean Charest, premier ministre du Québec, qui nous a accueillis chaleureusement. Ce fut une occasion privilégiée de continuer à faire connaître l'ADR, ses objectifs et d'établir d'autres contacts avec le personnel du bureau du premier ministre.

Fin décembre 2007, M. Rodrigue Dubé a reçu une invitation du Comité sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, pour la rencontre qui a eu lieu le 11 janvier dernier.

Que réserve l'année 2008 aux retraités? Deux rapports sont attendus : fin février 2008, rapport de la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés et le 29 février, rapport du Comité sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Ces rapports seront déterminants pour la suite de nos dossiers.

Le Parti libéral du Québec, l'Action démocratique du Québec et le Parti québécois tiendront leur congrès d'orientation au mois de mars. De l'action en perspective!

Espérant que l'année 2008 sera l'année de la pleine indexation!

CRÉDIT D'IMPÔT pour maintien à domicile d'une personne de 70 ans ou plus *par Rosaire Quévillon, vice-président*

Ce résumé simplifié ne constitue pas une interprétation juridique des dispositions de la Loi *sur les impôts* ni d'aucune autre loi.

Depuis le 1er janvier 2007, le **crédit d'impôt remboursable** pour maintien à domicile d'une personne de 70 ans ou plus est accordé par Revenu Québec pour l'aider à demeurer à domicile, **à condition d'en faire la demande en remplissant** la ***Déclaration de revenus*** *(rapport d'impôt)* ou en remplissant le formulaire ***Demande de versements anticipés (TP-1029.MD.2).*** *Voir le lien suivant : http://www.revenu.gouv.qc.ca/documents/fr/formulaires/tp/tp-1029.md.2(2006-09)d.pdf*

Pour 2007 :

- Le maximum des dépenses admissibles est de 15 000 $. Conservez vos pièces justificatives pour inscrire le total à la ligne 462 de la Déclaration de revenus.
- Le taux de crédit remboursable est de 25 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 3750 $ (25 % x 15 000 $) par personne de 70 ans ou plus vivant en couple ou vivant seule.

www.revenu.gouv.qc.ca ou **1-800-267-6299**

DÉPENSES ADMISSIBLES

Seul le coût des services, incluant la TPS et la TVQ, donne droit au crédit d'impôt.

Un propriétaire de 70 ans ou plus peut demander son crédit remboursable sur la base de ses reçus reliés aux dépenses admissibles telles :

- Entretien du terrain.
- Entretien de la maison (intérieur et extérieur).
- Aide à son hygiène.
- Entretien des vêtements et de la literie.
- Aide aux repas.
- Aide aux déplacements à l'intérieur de la maison.
- Surveillance et gardiennage non spécialisés.
- Services infirmiers si non déduits ailleurs.
- Livraison des médicaments.
- Aide à la gestion du budget.

Un locataire ou un colocataire de 70 ans ou plus peut demander la part de crédit qui lui revient selon le montant qui lui est attribué sur le bail ou sur le formulaire TP-1029.MD.5

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Coût des matériaux, de la nourriture, des produits et de tout autre bien.
- Services rendus par le conjoint ou par une personne à charge.
- Dépenses réclamées par un autre à titre d'aidant naturel.
- Dépenses pour un professionnel de la santé : acuponcteur, chiropraticien, diététiste, médecin, etc., sauf les soins infirmiers.
- Dépenses pour un professionnel visé par le Code des professions : comptable, notaire, avocat, psychologue, travailleur social, plombier, électricien, etc.
- Dépenses reliées aux soins donnés dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, dans un centre hospitalier ou dans un centre de réadaptation.

Le masculin utilisé pour désigner une personne est épicène.

NOUVELLES DE NOS SECTEURS

SUD-OUEST DE LA MONTÉRÉGIE

Depuis sa fondation au printemps dernier, l'exécutif du secteur du Sud-ouest de la Montérégie se réunit régulièrement. Nous citons son président Viateur Sauvé : « Après nous être familiarisés avec les statuts et règlements de l'ADR et notre propre façon de travailler, après avoir délimité notre territoire et nous être inscrits à une institution financière, nous avons élaboré un plan d'action de façon à préciser nos objectifs et à nous distribuer les responsabilités pour les atteindre. »

Parmi les actions déjà entreprises :

- participation à la manifestation du 5 novembre à Montréal;
- quelques lettres aux six députés du secteur pour les sensibiliser aux enjeux liés à la pleine indexation;
- demandes de rendez-vous avec les six députés du territoire dans le but de les sensibiliser à notre cause, de les inviter à agir à leur manière auprès des décideurs pour appuyer nos revendications.

L'augmentation du membership est aussi à l'ordre du jour…

Gilbert Clément, secrétaire

GRANBY-RÉGION

Le secteur de l'ADR Granby-Région a commencé ses activités le 13 septembre dernier. Des déjeuners-conférences sont organisés sur les dossiers chauds de notre association. C'est ainsi que le 14 novembre, M. Yves Belleville de SSQ Assurances générales est venu nous expliquer les avantages des contrats d'assurance automobile et habitation de la SSQ tout en répondant aux questions des membres.

Le 23 janvier 2008, c'était au tour de M^me^ Aline Couillard, notre vice-présidente, Gaétan Morneau et Michel Gareau, membres du CA, de venir parler des réalisations de l'ADR dont le calcul des pertes monétaires dues à la désindexation des retraites. Merci aux conférenciers qui ont su activer la flamme de la pleine indexation auprès des 40 personnes présentes !
Le prochain rendez-vous sera printanier et portera sur les nouvelles règles de l'impôt pour les retraités.

Bienvenue à tous!

Louise Racine, présidente

QUÉBEC

En octobre et novembre 2007, nous avons sollicité une rencontre auprès de tous les députés de la région. Plusieurs rencontres ont eu lieu, et les députés se sont tous montrés sympathiques.

Tous les députés adéquistes ont ouvert leur porte et avouons que ce sont eux qui nous ont le plus aidés dans le cheminement du dossier.

Nous sommes présentement à faire du recrutement pour participer activement au CA de l'ADR.

Une rencontre est prévue avec le CA de l'Association des juristes du Québec à la fin février. Nous serons probablement invités à faire une présentation à leur assemblée générale du printemps.

Enfin, le 15 février le « groupe des Sages » (EX-DG du secteur de la santé et des services sociaux de la région de Québec) était sensibilisé au travail fait par l'ADR.

Gaétan Langlois, président

SAINT-HYACINTHE

Après la conférence intitulée : *Pourquoi se retrouver en Afrique à la retraite?* présentée par un de nos membres, Martial Dansereau; après le traditionnel dîner de Noël, avec chants et cadeaux; après la guignolée et le souper du président qui ont rapporté 365 $ à l'organisme *La Moisson maskoutaine*; après la *Journée plein air* et le repas de chantier; après la conférence de Francine Ferland : *Grands-parents : plaisirs et pièges*; après la partie de sucre annuelle; après l'excursion-découverte à l'Électrium d'Hydro-Québec et au village de Verchères,
le mercredi 21 mai 2008, le secteur de Saint-Hyacinthe organise un voyage à Québec pour y fêter le 400^e^.

Le voyage comprend : transport en autocar, spectacle multimédia *Québec expérience*, dîner repas complet, tour de ville avec guide expérimenté, visite de la Résidence du Gouverneur général du Canada, souper *Tour de ville* au restaurant Loew's le Concorde.
Départ à 8 h aux Galeries Saint-Hyacinthe (près de la SAQ). **Le coût incluant les taxes et pourboires** est de 110 $ pour les membres de l'ADR et de 125 $ pour les non-membres. **Les réservations** doivent être faites, accompagnées d'un chèque encaissable sur réception, **avant le 7 mai prochain** auprès de :

COMPLET

Caroll Gilbert, 5925, rue Garnier, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2E8 (450) 773-5357

Guy Desruisseaux, administrateur

COMITÉ SUR L'INDEXATION : **L'ADR n'y va pas de main morte**

par Gilles Presseault

TRAVAILLEZ AVEC DES DONNÉES RÉELLES!

DONNÉES QUI NE VONT PAS CHANGER

« *Il faut que vous travailliez avec les données réelles de chaque cotisant à la CARRA ou avec un échantillonnage statistique et pas simplement avec leur dernière évaluation actuarielle. Sinon, vous arriverez à des conclusions qui s'éloigneront des faits.* »

C'est dans des termes clairs et fermes que le président de l'ADR, Rodrigue Dubé, s'est adressé aux membres du Comité sur l'indexation des régimes de retraite, le 11 janvier dernier. Notre président a démontré, chiffres à l'appui, qu'en matière de prévisions, les actuaires de la CARRA avaient formulé des recommandations pour le moins étonnantes depuis 1996.

RECOMMANDATIONS ÉTONNANTES DE LA CARRA

Monsieur Dubé a invité les membres du comité sur l'indexation des régimes de retraite à prendre du recul et à bien analyser les taux de cotisation recommandés par les actuaires de la CARRA depuis 1996. Les rendements sur les placements étaient négatifs en 2001 et en 2002; pourtant, les actuaires ont recommandé des baisses radicales aux taux de cotisation. Tout récemment, ces mêmes actuaires ont recommandé une hausse des cotisations, alors que les rendements connus pour 2004, 2005 et 2006 sont presque le double de ce qu'ils avaient projeté. « *C'est à n'y rien comprendre* » estime notre Président. Pendant les 30 premières années d'activité de la CARRA, il y a existé une heureuse forme de « lissage » ou d'aplanissement des taux qui semble avoir complètement disparu depuis quelques années.

Les sept membres de la délégation de l'ADR s'entendent pour dire que les tentatives d'explication fournies par l'actuaire de la CARRA ne tenaient pas la route. Ils croient que l'argumentaire déposé par l'ADR a sûrement eu un impact positif sur tous les membres du comité.

DES ANALYSES BIEN SPÉCIFIQUES, BIEN VENTILÉES

Après avoir présenté un certain nombre de grands principes de gestion de fonds de retraite, les membres de la délégation y sont allés de recommandations méthodologiques. De façon générale, ils ont souhaité que les membres du comité d'indexation s'assurent de très bien décortiquer les données. L'ADR veut que soient rendus publics autant les sommes que les retraités et les cotisants actuels ont investies dans la caisse selon leurs régimes de retraite respectifs, que les revenus de placement qu'a générés chacun des divers régimes de retraite au fil des ans (RREGOP, RRPE, RRE, RRF, etc.). Par ailleurs, cet exercice devra être fait en ventilant les revenus pour les diverses catégories de participants : les retraités actuels, les non-actifs et les travailleurs actuels.

La délégation de l'ADR a soutenu que c'était là une des conditions qui permettraient aux retraités et aux cotisants actuels de voir exactement et objectivement l'état de la situation. Nous avons ajouté que, selon les centaines de calculs faits par l'ADR à partir des relevés réels de retraités, nos conclusions nous portent à croire **que les surplus générés à même les cotisations des retraités actuels permettent de leur accorder une pleine indexation**.

Le texte complet de notre présentation a été déposé sur le site Internet de l'ADR. Chacun peut le consulter et s'approprier encore mieux l'argumentaire qu'il faudra continuer à faire valoir auprès de nos députés.

Rappelons que le rapport de la recherche du Comité doit être déposé à la fin du mois de février. Qu'est-ce qu'on nous réserve?

ADHÉSION

ADhéRer à l'ADR, c'est s'unir pour retrouver et maintenir son pouvoir d'achat. Joignez-vous à nous. Vous représentez la force de notre intervention.

Membres ou nouveaux membres, optez **dès maintenant** pour une démarche simplifiée : la déduction à la source faite par la CARRA. Aucun chèque à rédiger. Il vous suffit de remplir le formulaire joint.

Le prélèvement ne commencera que le **mois suivant votre adhésion** ou **l'échéance de votre cotisation annuelle.**

SOYEZ PRÊTS À L'ACTION!

2008, l'année de l'indexation? L'indexation, un dossier politique. Ça bouge au niveau du gouvernement. Réclamons notre dû haut et fort : la pleine indexation. Il nous faut retrouver notre pouvoir d'achat. Que faire? **Aidez-nous. Soyez actifs. Impliquez-vous. Ralliement? Très possible.**

Soyez prêts et si l'on vous fait signe, répondez nombreux.

Aline Couillard, vice-présidente

LE DÉMOCRATE *à la retraite*
Journal de l'Association démocratique des retraités

372, rue Jean-Désy, Boucherville (Québec) J4B 2B2
www.adr-quebec.org

Votre cotisation est-elle échue?

Vérifiez sur l'étiquette, au-dessus de votre adresse, la date de renouvellement de votre cotisation annuelle.

Si votre cotisation est échue, remplissez le formulaire ci-joint en choisissant la **déduction mensuelle (2,50 $) à la CARRA** ou en postant un chèque de 30 $ à l'ADR.

ADR *Association démocratique des retraités*

LE DÉMOCRATE *à la retraite*
Journal de l'Association démocratique des retraités

Édition : **Rémi Beaulieu**
Rédaction : Les membres du CA élargi
Conception et mise en page : Louise St-Germain

COMITÉ DU JOURNAL

Aline Couillard, Michel Gilbert, Gilles Presseault, Louise Racine, René St-Germain

NOUS SOMMES RICHES DE NOS VALEURS

Jean-Jacques Lafortune, C.A.F., Réal Collard, C.A.F., Arlette St-Arnaud, C.A.F., Yves Richard, D.G., Léon Racine, C.A.F.

• Le respect, l'entraide
• L'approche humaine, la démocratie

Notre richesse est collective, partagée et accessible.

Nous réinvestissons dans la qualité de nos services et dans la communauté.
Nous sommes enracinés et engagés dans notre milieu.
Nous appartenons aux membres mais nos services sont disponibles pour tous.

Résidence funéraire Maska, coopérative

5205, boul. Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe J2S 3V5
Tél.: 450 773-8256 • Téléc.: 450 773-4046 • Sans frais : 1 877 773-8256
coopfun@netco.ca • www.residencefunerairemaska.qc.ca

SSQ Groupe financier
Les valeurs à la bonne place

Vous informer pourrait être avantageux.

Relevez le défi SSQ en appelant
1 866 777-2886

L'Association démocratique des retraités (ADR) et SSQ Assurances générales ont convenu de rabais particuliers pour les membres de l'Association, en matière d'assurances automobile et habitation.